



BILAN PROMOTIONS 2019 HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE

1) Passage à la Hors classe

En 2018, il y a eu 48 promus.

En 2019, 54 collègues sont promus à la hors classe.

La promotion à la Hors classe est un changement de grade. Les collègues sont promus à l'indice immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient dans le grade de la classe normale. Ils conservent l'ancienneté détenue dans leur échelon de la classe normale.

Les promotions sont arrêtées à la date du 1^{er} septembre 2019. Les collègues ayant déjà déposé leur demande de retraite pour la rentrée 2019, et souhaitant profiter de cette promotion, doivent prolonger leur carrière d'une année. L'administration interrogera chacun de ces personnels.

1 collègue promu n'a pas souhaité prolonger et remettre en cause son départ en retraite.

Pour rappel, dans ce cas, les collègues perdent leur poste et sont nommés en fonction des besoins de l'administration.

Liste des promus :

1	AUDIC	CORINNE
2	COURADE	ALAIN
3	CABARROU	PIERRE
4	CHARNAY	SANDRINE
5	BAYAC	VALERIE
6	IBRAC	MARTINE
7	HEURTE	JOELLE
8	SAFFORE	SOPHIE
9	COLLINET	MARIE-CLAIRE
10	JEANTET DAMADE	PATRICIA
11	LIAUTAUD	ISABELLE
12	CODEGA	FRANCOISE
13	ALVAREZ	JEAN-PHILIPPE
14	CASTAING	MARIE-PIERRE
15	DUHAUPAS	CLAUDE
16	BURGEL	CAROLE
17	MAYSTRE	NATHALIE



BILAN PROMOTIONS 2019 HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE

18	THURIES	CECILE
19	MASDEU	SYLVIE
20	POUY	PATRICIA
21	MARIN	CHRISTINE
22	RULH	J FRANCOIS
23	COINTRE	FABIENNE
24	BRILLET	LAURE
25	LAFARGUE	CORINNE
26	SOUBIRANA	THIERRY
27	DUCO	MARIE-HELENE
28	CARON	CLAUDINE
29	ROYER	FRANCOISE
30	LANUSSE	PASCAL
31	NIVON	ISABELLE
32	PROVENCHERE	NATHALIE
33	PELTIER	FRANCOISE
34	MILLET-NOEL	FREDERIQUE
35	JOLY	NANCY
36	PASTOR	BERNADETTE
37	DUPONT	SANDRINE
38	CAZAUBON	PATRICK
39	THOMAS	NATHALIE
40	LANNIER	CHANTAL
41	MENDEZ	SONIA
42	VERDIN	LUC
43	HADJERAS	SYLVIE
44	FORTIN	NADINE
45	BOYER DUMAS	KATIA
46	CAHUE MERCIER	CHRISTINE
47	BOUVET	VINCENT
48	ORTALON	CHANTAL
49	KRAKOWIAK	ISABELLE
50	FRAYSSE	SYLVIANE



BILAN PROMOTIONS 2019 HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE

51	LAMARQUE	JEAN-MICHEL
52	LE BARON	STEPHANE
53	PRAT-BERNACHOT	CHRISTINE
54	PUECH	SYLVIE

Les organisations syndicales se sont mises d'accord pour que le dernier discriminant soit l'âge des promouvables.

Cette année 358 PE sont inscrits sur la liste des promouvables pour la campagne d'avancement à la Hors classe au 1^{er} septembre 2019. Sont entrés sur cette liste les PE qui sont au 9^{ème} échelon depuis plus de 2 ans au 31 août 2019.

- 54 sont au 11^{ème} échelon
- 196 sont au 10^{ème} échelon
- 108 sont au 9^{ème} échelon + 2 ans

Parmi les promouvables, on compte :

- 285 femmes soit 79,6%
- 73 hommes soit 20,4%

Respect de la parité parmi les promus :

- 43 femmes soit 79,6%
- 11 hommes soit 20,3%

Les appréciations données par le DASEN :

- 32 excellent soit 9%
- 141 Très satisfaisant soit 39%
- 185 Satisfaisant soit 52%
- 0 A consolider soit 0%

Parmi les promus :

- 9 excellent soit 16%
- 26 très satisfaisant soit 48%
- 19 satisfaisant soit 35%

Nous rappelons que les appréciations sont données DEFINITIVEMENT : cf. circulaire / *« J'appelle votre attention sur le fait que l'appréciation qui sera portée cette année conformément aux orientations précitées sera conservée pour les campagnes de promotions ultérieures si l'agent- n'est pas promu au titre de la présente campagne. »*. Malgré les demandes réitérées par le SNUipp-FSU au Ministère, cette disposition a été maintenue sauf cas à la marge (révision par exemple pour un collègue ayant une appréciation « à consolider »).

Parmi les 54 premiers de la liste, les barèmes vont de 150 à 180. Barèmes ≥ 150 :

- 1 barème 180



BILAN PROMOTIONS 2019 HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE

- 27 barème 170
- 22 barème 160
- 4 barème 150

Les barèmes attribués à l'ancienneté vont de 40 à 90.

Les discriminants utilisés pour départager les PE à barème égal sont :

- 4) L'AGS
- 5) L'ancienneté dans le corps des PE,
- 6) L'échelon,
- 7) L'ancienneté dans l'échelon,
- 8) La date de naissance

Rappel du barème :

1/ L'appréciation du DASEN (Excellent = 120 / Très satisfaisant = 100 / Satisfaisant = 80 / A consolider = 60)

2/ L'ancienneté :

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	9+2 ans	9 + 3 ans	10 + 0	10 + 1	10 + 2	10 + 3	11 + 0	11 + 1	11 + 2	11 + 3	11 + 4	11 + 5 et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120
	> 2 ans ≤ 3 ans	> 3 ans ≤ 4 ans	≥ 0 an ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 3 ans	> 3 ans ≤ 4 ans	≥ 0 an ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 3 ans	> 3 ans ≤ 4 ans	> 4 ans ≤ 5 ans	> 5 ans

Bilan des promotions à la hors classe cette année 2019 :

	Nombre de promouvables par barème	Nombre de promus par barème	% Promus / barème
230	0	0	
200	0	0	
190	0	0	
180	1	1	100%
170	28	27 (1 retraite)	100%



BILAN PROMOTIONS 2019 HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE

160	22	22	100%
150	44	4	9%
140	31	0	0%
130	46	0	0%
120	40	0	0%
110	61	0	0%
100	39	0	0%
90	33	0	0%
80	14	0	0%
	358	54	15%

	Nombre de promouvables par échelon	Nombre de promus par échelon	% promus / échelon
9ème	108	0	0%
10ème	196	10	5%
11ème	54	44 (1 retraite)	83%
TOTAL	358	54	15%

2) Avancement à la classe exceptionnelle

Rappel du fonctionnement des promotions à la classe exceptionnelle :

- 2 viviers : le vivier 1 où les PE Hors Classe candidatent en fonction de postes particuliers qu'ils ont occupés et le vivier 2 qui est composé de tous les PE au 6^{ème} échelon de la Hors Classe
- 20 promotions pour l'année 2019. Pour rappel : 17 promotions pour le département des Hautes Pyrénées en 2018 et 18 promotions pour la campagne 2017
- 80% des promus le seront au titre du vivier 1 et 20% au titre du vivier 2
- 31 PE ont candidaté au titre du vivier 1. 15 sont promus
- 7 PE sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre du vivier 2. 5 sont promus
- 0 PE le sont au titre des 2 viviers.
- L'essentiel du barème est constitué par l'appréciation de l'IA : excellent = 140 points / très satisfaisant = 90 points / satisfaisant = 40 points / insatisfaisant = 0 point avec annulation de



BILAN PROMOTIONS 2019 HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE

l'ancienneté soit un barème = 0. Quant à la « valorisation de l'ancienneté » elle s'étage de 9 à 48 points maximum.

- Les appréciations possibles pour les 2 viviers sont encadrées par le ministère :
 - o Vivier 1 : 15% d'excellent maximum et 20% de très satisfaisant maximum
 - o Vivier 2 : 20 % d'excellent maximum et 20% de très satisfaisant maximum
- Les appréciations données par l'IA :
 - o Vivier 1 : 5 Excellent (16%) / 7 très satisfaisant (23%) / 19 Satisfaisant
 - o Vivier 2 : 2 Excellent (28%) / 2 Très satisfaisant (28%) / 3 Satisfaisant / 0 Insatisfaisant
- Respect de la parité :
 - o Au sein de la hors classe sur le département : 79,6% de femmes et 20,4% d'hommes
 - o Au sein des promouvables : 18 femmes (47%) et 20 hommes (53%)

Pour rappel, contrairement aux promotions à la Hors classe, l'avis du DASEN peut changer d'une campagne à l'autre.

Liste des promus au titre du vivier 1 :

- 1) Christophe VIVIER
- 2) Marie Thérèse YDE
- 3) Pascal AUDIC
- 4) Valérie RICHARD
- 5) Catherine BROSSARD
- 6) Christine PECHBERTY
- 7) Fabienne BEGARIE
- 8) Laurent CASTAING
- 9) Christine MAUGARD
- 10) Carole TORAL
- 11) Ghislaine ROUQUETTE
- 12) Michel CAPOMASI
- 13) Michel CASTILLON
- 14) Jean Etienne ANGOT
- 15) Annick CAENS

Liste des promus au titre du vivier 2 :

- 1) Sylvette LE MOAL
- 2) Joachim MATURANO
- 3) Pierre COURREGES
- 4) Sylvie PRADY



BILAN PROMOTIONS 2019 HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE

5) Jean François CABES

Parmi les promus :

- 7 ont pour appréciation « excellent »
- 9 ont pour appréciation « très satisfaisant »
- 4 ont pour appréciation « satisfaisant »
- 5 sont au 6^{ème} échelon de la HC
- 8 sont au 5^{ème} échelon de la HC
- 7 sont au 4^{ème} échelon de la HC
- 11 femmes soit 52,6%
- 8 hommes soit 47,3%

La promotion à la Classe exceptionnelle est un changement de grade. Les collègues sont promus à l'indice immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient dans le grade de la Hors classe. Ils conservent l'ancienneté détenue dans leur échelon de la Hors classe.

Les promotions sont arrêtées à la date du 1^{er} septembre 2019. Les collègues ayant déjà déposé leur demande de retraite pour la rentrée 2019, et souhaitant profiter de cette promotion, doivent prolonger leur carrière d'une année. L'administration interrogera chacun de ces personnels.

Pour rappel, dans ce cas, les collègues perdent leur poste et sont nommés en fonction des besoins de l'administration.